

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2020 à 19h45

7 présents; 4 absents : Mélody Chouly et Sandra Conesa qui ont donné pouvoir à Aurélie Gillet, Brigitte Pigot et Aude Triviaux qui ont donné pouvoir à Sylvie Courageux; 3 personnes présentes dans le public.

1°) VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le montant des crédits attribués en 2020 aux différentes associations s'élèvent à 6500 €.

2°) VOTE DES BUDGETS 2019

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2020 de la Commune, du CCAS, du lotissement et de l'assainissement qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit:

-Budget principal: 353 121,58 € pour la section fonctionnement.
299 501,14€ pour la section investissement.

-Budget CCAS: 4037,77 € en section de fonctionnement.

-Budget assainissement: 26 178,67 € pour la section fonctionnement.
31 614,92 € pour la section investissement.

-Budget Lotissement: S'équilibre à 104 684,52 € avec une vente des lots restants à 52 000€.

Les principaux projets de 2020 sont les travaux du bâtiment Mairie à terminer, une partie des travaux de voirie à Sauronnet, achat d'une tronçonneuse, des travaux de consolidation du Monument aux morts et des travaux d'électrification à Sauronnet et au lotissement Clos Saint-Robert.

3°) LOCATION LOCAL :

La commune louait au Gaec des Fleurs Bio un local sis au bourg cadastré 505 D d'une surface d'environ 26 m2 à usage de stockage depuis le 1^{er} septembre 2017. Par courrier du 3 juin 2020 reçu le 8 juin en mairie, le Gaec a fait part de son souhait de mettre fin à cette convention. Le 25 juin 2020, la SAS Auberge de la Sumène a demandé par courrier à louer ce local à compter du 16 juillet 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité de rompre la convention avec le Gaec des Fleurs Bio et de donner une suite favorable à la SAS Auberge de la Sumène.

4°) VENTE DES TERRAINS AU SELLIER:

Ce dossier est ouvert depuis 2009 : il s'agit de terrains vacants sis au Sellier, à la Sivada et à la Serre : 7 parcelles d'une surface totale de 19 178 m2. SCI TEMENOS (scouts) ayant une partie de leur propriété jouxtant ces biens se sont portés acquéreurs de l'ensemble. Le conseil donne une suite favorable à l'unanimité à cette demande.

5°) TERRAIN POUR CONSTRUCTION DE 2 PAVILLONS HLM :

Cantal Habitat a un projet de construction de 2 pavillons dans le bourg, sur les terrains derrière la grange du bourg. Il a confié la construction à Maisons Partout.

Le conseil avait répondu favorablement à ce projet et décide à l'unanimité aujourd'hui de mettre à disposition le terrain d'une surface d'environ 844 m2 sans la voirie au prix de 5 € le m2.

6°) MISE A JOUR DU TABLEAU DE LA VOIRIE :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à jour le tableau de la voirie en y inscrivant la voie communale du lotissement Clos Saint-Robert.

7°) ADHESION DE LA CCSA AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CANTAL :

La communauté de Communes Sumène Artense a délibéré en faveur de son adhésion au Syndicat d'Energie du Cantal pour transférer la maintenance et l'entretien de l'éclairage public concernant les sites du domaine et des équipements communautaires. Le conseil approuve à l'unanimité cette adhésion.

8°) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS:

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler les membres de la commission des impôts directs(CCID) qui sont au nombre de 12 (6 titulaires et 6 suppléants)

Le Conseil en propose le double et le service des impôts choisira les 12 futurs commissaires de la CCID.

9°) MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE (ajustement) :

Le contrat de maîtrise d'oeuvre engagé par M. François Juillard doit être réévalué compte tenu du montant des travaux. Initialement prévu à hauteur de 6356,73 € HT, le conseil valide à l'unanimité le nouveau montant de 7728,61 € HT soit 9274,33 € TTC.

10°) RENOUELEMENT DES CONTRATS MAIRISTEM (LOGICIELS) :

Les contrats des logiciels mairie sont renouvelables tous les trois ans avec la société JVS MAIRISTEM. Le conseil valide à l'unanimité le coût annuel de 3898,80€ TTC(maintenance et mise à jour incluses)

QUESTIONS DIVERSES :

- Aude Triviaux est désignée à la majorité correspondant Défense.
- Suite au conseil du percepteur, le conseil municipal décide de supprimer la régie du marché paysan et se donne le temps de réflexion nécessaire pour instaurer un forfait annuel d'occupation du domaine public.

Levée de séance à 23h30.